

Nouveau mandat, nouvelle municipalité 2020-2026

SOMMAIRE

Mot du maire	p. 2
Il a fallu réinventer l'école	p. 3
En bref...	p. 4
Brûlage des déchets verts	p. 5
Découverte... le moulin de Porchères	p. 6
Avant/maintenant la mémoire de Porchères	p. 7
Bien vivre à Porchères	p. 8
Sécurité	p.9
Calendrier du SMICVAL	p. 10
Idée de sortie	p.11
Agenda 2020	p. 12



MOT DU MAIRE



Chers habitants et habitantes de Porchères,
La parenthèse de la pandémie du COVID-19 est en train de se refermer. Nous allons renouer avec la tradition du journal communal. Les élections municipales du 15 mars dernier ont désigné de manière très nette la liste « Continuons d'agir pour Porchères », que j'avais l'honneur de mener, en tête des suffrages. Les 15 membres de la liste ont tous été élus dès le premier tour. Un grand merci aux électeurs qui, par ce vote, ont approuvé le cap tenu depuis 2014. Ils approuvent ainsi le projet proposé dans notre profession de foi pour les années 2020-2026.

Plus de deux mois plus tard, le 23 mai, le conseil municipal a pu élire le maire et les adjoints.

A l'unanimité les conseillers municipaux m'ont renouvelé leur confiance pour présider aux destinées de la commune de Porchères pour le mandat 2020-2026. Je les en remercie chaleureusement et sincèrement. Ils ont également renouvelé Christian AÏÇOBERRY dans ses fonctions de 1^{er} adjoint. De plus, nous avons élu au poste de 2^{ème} adjointe, Christiane BERGERE ; au poste de 3^{ème} adjoint Patrick BENAT et au poste de 4^{ème} adjointe Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT. Enfin, nous avons attribué à Alexandre FARENZENA un poste de conseiller délégué.

La crise du COVID, si elle touche à sa fin, va laisser des traces durables dans notre société. A Porchères, nous retiendrons les effets « visibles »... Annulation de la fête locale, annulation de la journée européenne des moulins, annulation de la fête agricole et de la fête de la musique... Des rendez-vous installés dans le paysage culturel et associatif de la commune depuis plusieurs années. Nous serons particulièrement vigilants à la santé des associations communales dans les mois à venir.

Nouveau départ

Un adage dit qu'il n'est pas bien difficile d'être élu. Ce qui est difficile, c'est d'être réélu. Car les habitants nous jugent sur un bilan... Alors, le résultat des élections nous oblige.

Le nouveau conseil municipal n'a pas traîné à se remettre au travail. Si le budget 2020 n'est pas encore voté à l'heure d'imprimer ces pages, il le sera très bientôt, et il prévoit dès 2020 une série de travaux importants dans de nombreux domaines : réfection de la route de Guérin, réfection des façades de la mairie, sécurisation de la rue Peiresc, entre autres. Nous aurons l'occasion de revenir en détail sur tous ces investissements.

Après un mandat 2014-2020 où il a été nécessaire de reprendre en main les finances communales et où il a fallu mettre à niveau les bâtiments et services (renouvellement d'huissierie, toitures de l'école et de l'église, création de la garderie, etc.), le mandat qui s'ouvre va permettre, sur des bases saines, de porter des projets plus ambitieux, largement décrits dans notre profession de foi.

Davantage d'engagement pour l'environnement et la qualité de vie, davantage de démocratie participative, davantage d'investissement et sans augmenter les impôts, voilà les grandes lignes de notre feuille de route.

Encore merci pour votre confiance. Bonne lecture.

David REDON, maire de Porchères

Il a fallu réinventer l'école !



A partir du 11 mai, pour cette rentrée des classes assez particulière, une trentaine d'enfants ont été accueillis dans le respect du protocole sanitaire, élaboré pour la santé et la sécurité de tous.

L'école a donc pu ouvrir dès le 11 mai dans de bonnes conditions grâce à l'investissement des enseignants, des ATSEM, des agents techniques et de l'équipe municipale. L'accès à l'école, entrée et sortie, a été adapté à la situation.

Dans la cour de récréation, les structures de jeux ont été neutralisées et le bac à sable supprimé.

Les locaux sont nettoyés tous les soirs et un ménage intermédiaire de l'ensemble des surfaces (tables, chaises, poignées, portes...) est effectué dans la journée.

Ce protocole a également permis l'ouverture du restaurant scolaire où deux services de repas ont été instaurés, ainsi que celle de la garderie avec un accès bien sûr règlementé. Pour le retour en classe, La Cali a doté tous les enfants de visières de protection adaptées à leur visage.

Pour les salles de classe, La Cali a également fourni des séparateurs d'espace en carton U-Protect fabriqués par le groupe SMURFIT KAPPA (dont l'unité se trouve à Saint-Seurin-sur-l'Isle), garantissant ainsi les distances de sécurité.

L'équipe municipale souhaite à tous, petits et grands, une agréable fin d'année scolaire.

Depuis le 22 juin, une partie du protocole sanitaire a été allégé, ce qui facilite grandement la vie, tant des enfants et des enseignants, que des ATSEM.





DISTRIBUTION DE PLANTS DE LEGUMES

Durant la période du confinement, une action a été menée par un organisme bancaire local en partenariat avec la mairie de Porchères.

Après maintes réflexions, il a été décidé de soutenir les retraités les plus âgés de la commune, notamment ceux qui avaient le plus de difficultés à se déplacer en cette période de confinement et ayant l'habitude de faire un potager, en leur attribuant des lots de plants de légumes d'été. Pour ces passionnés de potager, une idée pour les faire bouger mais aussi une source de produits frais à portée de mains non négligeable pour l'été.

Cela a permis de faire travailler une entreprise locale en circuit court durant cette période de confinement. Ces plants ont été distribués gratuitement par des bénévoles.

DISTRIBUTIONS DE MASQUES

Après la distribution de masques lavables réutilisables fournis par La Cali autour du 10 mai dernier, chaque habitant s'est vu offrir deux masques supplémentaires offerts par Bordeaux-Métropole et par le Conseil Départemental de la Gironde. Ils ont été distribués par les conseillers municipaux.



PLAN CANICULE

Depuis le 1^{er} juin, et conformément au plan canicule du département de la Gironde, la commune est en alerte. Avant tout il nous faut repérer les personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées ou autre). Aussi, si vous êtes concernés, vous êtes invités à vous faire inscrire sur le « registre nominatif du plan d'alerte et d'urgence »

DEVENIR BENEVOLE

S'engager dans des activités collectives, avec un désintéret personnel, tel est le sens de l'engagement bénévole associatif. Chacun peut trouver sa place et une activité à faire dans une association de la commune. Petites ou plus grosses associations, l'engagement peut être ponctuel ou dans la durée : aider à l'installation des buvettes, faire de la comptabilité, distribuer des flyers, participer à l'organisation de manifestations, et de multiples autres tâches accomplies quotidiennement par les bénévoles associatifs

Alors... Engagez-vous !

TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CALI

Pour la rentrée 2020-2021, deux cas :

- Pour les élèves domiciliés ET scolarisés sur la Cali, si vous souhaitez utiliser Calibus transport scolaire ou le TER pour vous rendre dans votre établissement d'enseignement, Inscrivez-vous avec le 24 juillet 2020 sur www.calibus-inscription.lacali.fr
- Pour les élèves domiciliés OU scolarisés hors de La Cali, Inscription auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine sur www.transports.nouvelle-Aquitaine.fr



Plus d'infos 05 24 24 22 20 / transportscolaire@lacali.fr / www.calibus.fr

Découverte du moulin de Porchères

Bon nombre d'entre-nous passent tous les jours devant le site majeur de notre commune... parfois sans vraiment savoir de quoi il s'agit ! Alors faisons un peu mieux connaissance...

Le Moulin de Porchères, qu'est-ce que c'est ?

- ✓ Un site patrimonial d'exception, un environnement d'exception, un engagement social et culturel d'exception...
- ✓ Un Monument Historique depuis 2007, pour l'ensemble des bâtiments et de l'incroyable machinerie qui transformait le blé en farine
- ✓ La rivière Isle qui borde le moulin, qui est labélisée Man and Biosphère, Natura 2000 et ZNIEFF
- ✓ Le 2^e site touristique en Libournais avec 6000 visiteurs en 2019



Mais le Moulin de Porchères c'est bien plus que ça : c'est un propriétaire privé, une structure associative qui salarie de 3 à 7 personnes suivant les moments de l'année et des bénévoles qui font vivre le moulin, pour le plus grand plaisir des petits et des grands.

Le Moulin de Porchères, c'est aussi un engagement envers les acteurs d'un territoire élargi, d'un territoire de producteurs locaux qui n'a pas de frontière administrative. Bien que situé dans le Nord Libournais, il est à quelques tours de roues de la Dordogne, de la Charente et de la Charente-Maritime ; partout il y a des hommes et des femmes qui créent des produits de qualités, avec leur cœur. Les représenter dans la Boutique du Moulin est une volonté de s'engager dans un cercle vertueux pour des lendemains meilleurs !



Pourquoi faire une pause au Moulin de Porchères ?

- ✓ Que ce soit pour une visite guidée de la minoterie, un atelier « Fabrique ton pain ! » ou même une balade en waterbike sur la rivière, vous serez accueillis, accompagnés et mis en confiance par des guides passionnées qui sauront vous faire voyager dans un univers hors du temps, hors des sentiers battus.



- ✓ Parce que ce Moulin est un tout indissociable, c'est une histoire d'Hommes, une histoire d'amour avec la rivière qui frémit encore là, juste devant nous, avec sa faune et sa flore préservées.
- ✓ Parce que l'on y vient pour vivre, rencontrer, découvrir, ressentir, frémir, partager, apprendre, s'enthousiasmer... pour profiter et se faire du bien !

Alors, ça vous dit de prendre le temps de vivre une journée inoubliable, à deux pas de chez vous, de lézarder sur la terrasse après un bon repas à la Guinguette ?

Pour le Moulin et ses activités 05 57 40 86 60 / Pour le restaurant 07 69 78 61 64

Avant / maintenant... la mémoire de Porchères

Comme notre village change ! Il est bon, une fois de temps en temps de jeter un œil aux photos anciennes, et de regarder comment était, il y a environ un siècle l'environnement qui nous entoure.

Un exercice pour petits et grands. A la manière d'un « jeu des 7 erreurs », amusez-vous à rechercher les différences entre le début du siècle et maintenant. Nous essaierons de vous proposer cette rubrique régulièrement !



Porchères vers 1915



Porchères en 2020

Nous sommes tous « le voisin du voisin ». La vie en communauté implique certaines règles de savoir-vivre, afin que tout le monde puisse profiter du calme du village sans être gêné par les autres, mais également sans gêner les autres.

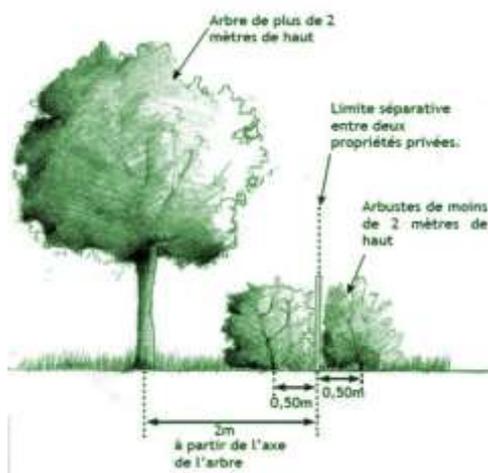
TRAVAUX DE JARDINAGE ET BRICOLAGE

Les travaux extérieurs de jardinage ou de bricolage réalisés par des particuliers ne doivent pas avoir pour conséquence une gêne pour nos voisins. L'usage de matériels motorisés ou de travaux bruyants (tondeuses, tronçonneuses, perceuses etc...) est réglementé et **il n'est autorisé que :**

Du lundi au vendredi de **8H 30 à 12h30** et de **14 h 30 à 19 h 30**

Le samedi de **9h à 12h** et de **15h à 19h**

Le dimanche et les jours fériés de **10h à 12h**



PISCINES

Pour les personnes disposant d'une piscine, veuillez à respecter la tranquillité de votre voisinage.

ELAGAGE

Il est rappelé que les propriétaires ont l'obligation de tailler leurs haies et d'élaguer les arbres aux abords des limites de propriété. Les arbres ne doivent pas déborder chez le voisin, ni sur le domaine public. Il faut en particulier veiller aux fils électriques et téléphoniques.

NOS AMIS LES CHIENS

Il est rappelé aux propriétaires de chiens :

Que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public,

Que leur divagation est strictement interdite,

De procéder au ramassage des déjections canines sur toute partie du domaine public communal

Qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage

Qu'ils sont civilement responsables des dégâts ou accidents dont leur animal peut-être la cause.



BAC A ORDURES MENAGERES

Il est interdit de laisser les bacs à ordures ménagères en permanence sur le domaine public, en particulier sur les trottoirs. En effet, les trottoirs sont réservés aux piétons. Ils doivent être en permanence dégagés. Les bacs à ordures ménagères doivent être sortis peu avant le passage du camion de collecte et rentrés dès que possible après son passage.

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

La vitesse dans le bourg est limitée à **50km/h** et certaines zones à 30km/h.

Nous constatons que régulièrement ces consignes ne sont pas respectées au détriment de la sécurité des riverains. Nous sommes tous concernés. Pensez-y en circulant dans notre village.

Concernant le stationnement sur la voie publique, les véhicules doivent stationner sur les propriétés privées. Le stationnement sur la voie publique doit être occasionnel en respectant le code de la route et en n'entravant pas la circulation des autres usagers.

En particulier dans le bourg, le stationnement sur la chaussée peut être considéré comme stationnement dangereux. Il est interdit et peut faire l'objet d'amende et de retrait de points.

Le code précise : « Il est interdit de mettre un véhicule À L'ARRÊT ou EN STATIONNEMENT à tout endroit où il est manifestement susceptible **de constituer un danger** pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité. »



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Connaissez- vous l'opération « tranquillité vacances » ?

La gendarmerie nationale une fois alertée veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Remplissez le formulaire que vous pouvez télécharger sur le site : « service public-particulier » et rendez- vous muni de ce formulaire rempli au minimum 48h avant votre départ à la Gendarmerie de COUTRAS. En cas d'absence, vous pouvez le glisser dans la boîte aux lettres de la gendarmerie.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS !

Nous invitons les nouveaux habitants de notre village à se présenter en Mairie.

Pour ceux qui le souhaitent, des élus se feront un plaisir de les rencontrer pour leur souhaiter la bienvenue, mais aussi les informer sur la vie communale.

Mon calendrier de collecte : PORCHERES

Jul. 2020	Aou. 2020	Sep. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Dec. 2020	Jan. 2021	Feb. 2021	Mar. 2021	Avr. 2021	Mai. 2021
Lun. 01 (Férié)	Sam. 01	Mar. 01	Jeu. 01	Dim. 01 (Férié)	Mar. 01	Ven. 01 (Férié)	Lun. 01	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01 (Férié)
Mar. 02	Dim. 02	Mer. 02	Ven. 02	Lun. 02	Mer. 02	Sam. 02	Mar. 02	Mar. 02	Ven. 02	Dim. 02
Ven. 03	Lun. 03	Jeu. 03	Sam. 03	Mar. 03	Jeu. 03	Dim. 03	Mer. 03	Mer. 03	Sam. 03	Lun. 03
Sam. 04	Mar. 04	Ven. 04	Dim. 04	Mer. 04	Ven. 04	Lun. 04	Jeu. 04	Jeu. 04	Dim. 04 (Férié)	Mar. 04
Dim. 05	Mer. 05	Sam. 05	Lun. 05	Jeu. 05	Sam. 05	Mar. 05	Ven. 05	Ven. 05	Sam. 05 (Férié)	Mer. 05
Lun. 06	Jeu. 06	Dim. 06	Mar. 06	Sam. 06	Dim. 06	Lun. 06	Mer. 06	Sam. 06	Lun. 06 (Férié)	Jeu. 06
Mar. 07	Ven. 07	Lun. 07	Jeu. 07	Jeu. 07	Lun. 07	Mer. 07	Dim. 07	Dim. 07	Mar. 07	Ven. 07
Mer. 08	Sam. 08	Mar. 08	Mer. 08	Sam. 07	Mar. 08	Jeu. 07	Lun. 08	Lun. 08	Mer. 07	Sam. 08 (Férié)
Dim. 09	Dim. 09	Mer. 09	Ven. 09	Dim. 08	Mer. 09	Ven. 08	Mar. 09	Mar. 09	Mer. 08	Dim. 09 (Férié)
Mar. 10	Lun. 10	Mer. 10	Sam. 10	Lun. 09	Jeu. 10	Sam. 09	Mer. 10	Mer. 10	Jeu. 08	Sam. 09 (Férié)
Mer. 11	Mar. 11	Ven. 11	Dim. 11	Mar. 10	Ven. 11	Dim. 10	Jeu. 11	Jeu. 11	Ven. 09	Dim. 10
Dim. 12	Mer. 12	Sam. 12	Lun. 12	Mer. 11 (Férié)	Sam. 12	Lun. 11	Ven. 12	Ven. 12	Dim. 11	Mar. 11
Lun. 13	Jeu. 13	Dim. 13	Mar. 13	Jeu. 12	Dim. 13	Mar. 12	Sam. 13	Sam. 13	Lun. 12	Mer. 12
Ven. 14	Ven. 14	Lun. 14	Mer. 14	Ven. 13	Lun. 14	Mer. 13	Dim. 14	Dim. 14	Lun. 13	Mer. 13
Sam. 15	Sam. 15	Mar. 15	Jeu. 15	Sam. 14	Mar. 15	Jeu. 14	Lun. 15	Lun. 15	Mar. 14	Jeu. 13 (Férié)
Lun. 16	Dim. 16	Mer. 16	Ven. 16	Dim. 15	Mer. 16	Ven. 15	Mar. 16	Mar. 16	Mer. 14	Ven. 14
Mar. 17	Lun. 17	Jeu. 17	Sam. 17	Lun. 16	Jeu. 17	Sam. 16	Mer. 17	Mer. 17	Ven. 15	Ven. 15
Mer. 18	Mar. 18	Ven. 18	Dim. 18	Lun. 17	Ven. 18	Dim. 17	Jeu. 18	Jeu. 18	Mer. 16	Sam. 15
Mer. 19	Mer. 19	Sam. 19	Lun. 19	Mar. 17	Sam. 19	Lun. 18	Ven. 19	Ven. 19	Sam. 17	Dim. 16
Jeu. 20	Jeu. 20	Dim. 20	Mar. 20	Mer. 18	Dim. 20	Mar. 19	Sam. 20	Sam. 20	Dim. 18	Dim. 17
Ven. 21	Ven. 21	Lun. 21	Mer. 21	Jeu. 19	Lun. 21	Mer. 20	Dim. 21	Dim. 21	Lun. 19	Mar. 18
Sam. 22	Sam. 22	Mar. 22	Jeu. 22	Ven. 20	Mar. 22	Mer. 21	Lun. 22	Lun. 22	Mer. 20	Mer. 19
Dim. 23	Dim. 23	Mer. 23	Ven. 23	Sam. 21	Mer. 23	Jeu. 22	Mar. 23	Mar. 23	Mer. 21	Jeu. 20
Lun. 24	Lun. 24	Jeu. 24	Sam. 24	Dim. 22	Jeu. 24	Sam. 23	Mer. 24	Mer. 24	Jeu. 22	Ven. 21
Mar. 25	Mar. 25	Ven. 25	Dim. 25	Lun. 23	Ven. 25 (Férié)	Lun. 25	Ven. 26	Ven. 26	Ven. 23	Dim. 23
Mer. 26	Mer. 26	Sam. 26	Lun. 26	Mar. 24	Dim. 27	Mar. 26	Sam. 27	Sam. 27	Sam. 24	Lun. 24 (Férié)
Jeu. 27	Jeu. 27	Dim. 27	Mar. 27	Mer. 25	Dim. 27	Mer. 27	Dim. 28	Dim. 28	Dim. 25	Mar. 25
Ven. 28	Ven. 28	Lun. 28	Mer. 28	Ven. 27	Lun. 28	Jeu. 28	Lun. 29	Lun. 29	Lun. 26	Mer. 26
Sam. 29	Sam. 29	Mar. 29	Jeu. 29	Sam. 28	Mar. 29	Ven. 29	Mer. 29	Mer. 29	Mer. 28	Jeu. 27
Lun. 30	Lun. 30	Mer. 30	Ven. 30	Dim. 29	Mer. 30	Sam. 30	Dim. 31	Mer. 31	Jeu. 29	Ven. 28
Mar. 31	Mar. 31	Sam. 31	Sam. 31	Lun. 30	Jeu. 31	Dim. 31		Mer. 31	Ven. 30	Sam. 29

Les non-recyclables, Ordures ménagères

Les recyclables, Papier & Emballages

Les restes alimentaires, Bio-déchets

Même les jours fériés, vos bacs sont collectés ! (sauf le 1er mai, 25 décembre et 1er janvier, qui sont rattrapés le samedi SUIVANT, aux heures de collecte habituelles)

Vos bacs sont collectés le matin à 4h, pensez à les sortir la veille au soir

« WEEK-END BIEN ÊTRE AU MOULIN DE PORCHÈRES »

Venez profiter d'un moment de détente dans le cadre reposant du Moulin de Porchères
les samedi 15 et dimanche 16 août 2020.

- ❖ Vous y rencontrerez des exposants de produits « bien-être » et éco responsable, de la lithothérapie, de la déco zen... et plein d'autres choses encore !



- ❖ Des professionnels seront présents pour vous initier ou vous coacher, lors d'ateliers de relaxation, stretching, tai-chi-chuan, massage...

- ❖ Si vous souhaitez vous détendre en mettant la main à la pâte, nous vous invitons à réserver votre atelier « Fabrique ton pain ! ». Effet déstressant garanti, en plus du plaisir de la gourmandise d'un pain tout juste sorti du four !

Si vous souhaitez exposer vos produits artisanaux ou faire connaître votre profession dans le domaine du bien-être, n'hésitez pas à réserver votre emplacement !

- ❖ Vous pourrez prolonger cet instant de pause par un **spectacle en soirée** le **samedi 15 août à 18h30** et terminer par un repas à la Guinguette du Moulin.



L'équipe du Moulin de Porchères est heureuse de vous présenter le spectacle « **Bulle et Bling** » de **La compagnie la Ravine Rousse**. Ce duo musical et acrobatique est composé de **Céline Bosc** et **Eric Ksouri**.

BLING vit seul dans un univers d'objets et de musique.



Sous forme d'un cocon géant, BULLE débarque dans sa vie. Cette rencontre va provoquer des transformations surprenantes et loufoques.

BULLE & BLING est un duo mêlant musique, danse et acrobaties autour d'un costume original : une boule en tissu armé permettant à la danseuse de convoquer des images poétiques, animalières ou décalées.



Spectacle familial à partir de 3 ans,
50 minutes
Labellisé Scène d'été en Gironde
2020

Renseignements et réservation au 05 57 40 86 60 ou contact@moulindeporcheres33.fr

AGENDA 2020

SAMEDI 15 AOUT A 18 H 30	SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 AOUT	VENDREDI 28 AOUT
<u>SPECTACLE « BULLE ET BLING »</u> <u>SCENE D'ETE EN GIRONDE</u>	<u>WEEK-END BIEN-ETRE</u>	<u>MARCHE GOURMAND ET SPECTACLE</u> <u>SCENE D'ETE EN GIRONDE</u>
MOULIN DE PORCHERES	MOULIN DE PORCHERES	ANIM'TON BOURG
		

Marché gourmand vendredi 28 août

L'association Anim'Ton Bourg propose un marché gourmand sur la place du village avec de nombreux producteurs locaux et un spectacle labellisé Scène d'été en Gironde

Nous veillerons au strict respect des mesures sanitaires en vigueur à cette date

Vendredi 28 août 2020 sur la place autour de la salle polyvalente,

Marché nocturne animé de 17h30 à 24h !

en vedette un spectacle des SCENES D'ETE EN GIRONDE 2020 avec la compagnie

STRANGE O'CLOCK AFRICAN' BLUES, CELY ET CHRISTOPHE BALASAKIS.

N'oubliez pas vos couverts et venez composer un repas auprès de producteurs locaux.

Artisans divers, buvette, jeux anciens gratuits et DJ Christian pour terminer la nuit...



Mairie de Porchères	
37, Place Paul et Pierre Barrau	
33660 PORCHERES	
Tel : 05.57.49.61.52	
mairie@porcheres.fr	
http://www.porcheres.fr	
<u>Horaires d'ouverture</u>	
Lundi	14 h - 18 h
Mardi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Mercredi	9 h - 12 h 30
Jeudi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Vendredi	9 h - 12 h 30, 14 h - 18 h
Samedi matin, sur rendez-vous.	